

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers  
en exercice : 19

L'an deux mille vingt cinq

Le 3 juillet

Présents : 12

Le Conseil Municipal de la Commune de Roche, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de monsieur Bernard COCHARD, Maire

Votants : 16

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 juin 2025

Présents :

Bernard COCHARD - Marcel NICOLIER - Véronique CHARDON – Catherine PILLOIX - Michel BOUGAREL - Jean-Paul BOIS - Maria BONZI - Sophie KOWALSKI - Pierre SIMIAN - Léa REVELLIN-PIALET - Roger CLAVEL - Christian LAMBERT

Absents :

Jérôme PONTAL donne pouvoir à Sophie KOWALSKI  
Frédérique LARRAS donne pouvoir à Maria BONZI  
Bernard GUILLARME donne pouvoir à Roger CLAVEL  
Aurélie VERNAY donne pouvoir à Bernard COCHARD  
Nicolas ISSEMANN  
Audrey ANTOUARD  
Erwin KOSTUS

**Délibération n° 2025 07 41 : Tarifs de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2025-2026**

Rapporteur : Catherine PILLOIX

Vu le règlement définissant le mode de fonctionnement du restaurant scolaire,  
Vu la délibération en date du 5 juillet 2024 fixant les tarifs de restauration scolaire pour l'année 2024-2025,

Pour l'année scolaire 2025-2026, il est proposé de maintenir les tarifs en vigueur, pour la restauration scolaire, soit les tarifs suivants :

Participation au service « restaurant scolaire » pour les enfants de Roche, le lundi, mardi, jeudi et vendredi	5.95 €/ jour
Participation au service « restaurant scolaire » pour les enfants extérieurs, le lundi, mardi, jeudi et vendredi	7.86 €/jour
Participation au service « restaurant scolaire » pour les enfants de Roche <b>bénéficiaire d'un PAI</b> , le lundi, mardi, jeudi et vendredi	2.37 €/jour
Participation au service « restaurant scolaire » pour les enfants extérieurs <b>bénéficiaire d'un PAI</b> , le lundi, mardi, jeudi et vendredi	4.12 €/jour

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **VALIDE** les tarifs proposés pour l'année scolaire 2025-2026

Le maire, certifie sous sa responsabilité,  
le caractère exécutoire du présent acte :

Publié le : 10/07/2025

Transmis le : 10/07/2025

Reçu en sous-préfecture le :

Le Maire,  
Bernard COCHARD

Le secrétaire de séance,  
Véronique CHARDON

